

(<https://ville-cachan.fr/passsport/>)

Le Pass'Sport est un dispositif national qui permet d'obtenir une déduction de 70 € sur le coût d'une inscription prise entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025 dans un club, une association sportive ou une salle de sport. Il est cumulable avec les [autres aides mises en place par la Ville](#).

Le Pass'Sport s'adresse :

- aux jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH)
- aux étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans, étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025- 2026

Il peut être utilisé :

- dans un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
- dans les associations agréées Jeunesse Education Populaire (JEP) ou Sport
- dans les structures des loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, salle de fitness, etc.).

Une campagne nationale de communication à destination des bénéficiaires sera lancée à la fin du mois d'août par le ministère.

Les parents des bénéficiaires du Pass'Sport recevront ensuite un code unique, par voie électronique, à présenter dès leur inscription dans la structure sportive de leur choix.

Service Sport, vie associative et loisirs

2 rue Gallieni, 94230 Cachan

+33 1 49 69 61 00

sport.vieassociative@ville-cachan.fr



Zeïma Yahaya

Conseillère municipale déléguée

Sport et loisirs

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr